



## Sommaire :

- \* Le mot du Maire
- \* Info
- \* Compte rendu du Conseil Municipal
- \* Info pratique
- \* Manifestations
- \* Etat civil

OCTOBRE 2009 n° 159

### Horaire d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi	8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h
Vendredi	8 h 00 - 12 h

### HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi	9 h - 11 h 45	14 h - 17 h 45
Mardi	FERMEE	
Mercredi	9 h - 11 h 45	
Jeudi	14 h - 17 h 45	
Vendredi	9 h - 11 h 45	
Samedi	9 h - 11 h 45	14 h - 17 h 45



Syndicat des eaux de Beurepaire / St Barthélemy

- lundi et mardi de 10 h à 12 h
- jeudi de 14 h à 17 h

04 74 48 34 04

Nantaise des Eaux Services  
Service clientèle

09 69 32 04 04

En cas de coupure ou d'imprévu  
Message flash

## Mensuel d'information communale de St Barthélemy,

les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail [mairie.saintbarth@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintbarth@wanadoo.fr) **avant le 20 de chaque mois**

Rédaction—Administration et impression - Mairie de St Barthélemy

### Le mot du Maire

Durant cet été, des prévisions extrêmement inquiétantes sur les conséquences de la grippe A H1 N1 se sont propagées dans le monde entier.

Des reportages jusqu'en Nouvelle Calédonie nous ont fait craindre le pire.

Au fur et à mesure que le temps passe, il semble que ces craintes s'estompent et que la violence de cette épidémie soit semblable à d'autres épidémies vécues par le passé comme une grippe saisonnière.

Quel que soit l'avenir de ce virus, il aura au moins fait prendre conscience à l'humanité de sa fragilité.

Maurice PELISSIER

### IMPORTANT



Suite au jour férié du mercredi 11 novembre, la collecte des ordures ménagères **se fera le MARDI 10 NOVEMBRE.**

Pensez à sortir vos poubelles en bordure de route le mardi matin.



### ATTENTION

REPAS DU 11 NOVEMBRE  
CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE JEUDI 5 NOVEMBRE

Le CCAS, Gishlène PUPAT

### Cérémonie Commémorative du 11 novembre

Comme les années précédentes, la Municipalité organise une cérémonie commémorative pour l'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

La population est invitée à prendre part à cette manifestation.

La formation du cortège aura lieu place de l'Eglise le mercredi 11 novembre à 10h45.

Départ du cortège à 11 h pour se rendre au monument aux morts où des fleurs seront déposées.

*A l'issue de la cérémonie un apéritif sera offert*

### DÉNEIGEMENT : quelques précautions à prendre !



Les riverains de la voie publique, qu'ils soient propriétaires ou locataires, doivent prendre des précautions en cas de verglas ou de neige abondante devant leur porte afin d'éviter qu'un passant ne chute.

Les habitants doivent en effet déneiger eux-mêmes devant chez eux pour faciliter le passage des piétons.

En règle générale il convient de :

- racler et balayer sa partie de trottoir ou de chaussée au droit de sa propriété
- jeter du sable ou du sel afin d'éviter la formation de verglas.

Il convient de laisser un espace d'une largeur d'environ 1,50 mètre à partir du mur ou de la clôture de la propriété et de ne pas nuire à l'écoulement des eaux au niveau des bouches d'égouts et des caniveaux.

Gérard BECT, Adjoint aux travaux



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2009



## DEMANDE DE SUBVENTION FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

Monsieur BECT adjoint en charge des travaux expose au Conseil la possibilité pour la commune de bénéficier de subventions de la Fédération Française de Football pour financer en partie, les travaux de réhabilitation du Stade municipal.

Il précise que ces fonds seront versés par le Fonds d'Aide au Football Amateur.

Et indique que les travaux prévus doivent faire l'objet de 2 demandes distinctes pour respecter la nomenclature officielle d'attribution de subvention établie par la Fédération :

1- Réhabilitation et mise aux normes d'une aire de jeu à 11 pour un classement fédéral.

Aide de 50% du coût total H.T.  
plafonné à 25 000 €

2- Mise en sécurité de l'ensemble d'un stade (clôture, main courante...)

Aide de 50% du coût total H.T.  
plafonné à 10 000 €

**Le Conseil après échanges,**

**SOLLICITE** auprès du Fond d'Aide au Football Amateur l'octroi des subventions auxquelles il peut prétendre.

**CHARGE** Monsieur le Maire de formalités Administratives relatives à ce dossier.

## DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire fait part au Conseil du droit de préemption qu'il peut faire valoir sur les propriétés :

- BLANC sise 944 Rte de Beaurepaire cadastrée AL 95 et 285

- VALLANTIN Maximin, 101 allée des Garennes cadastrée AL 220-223-224-288 et 290.

**Le Conseil après délibération,**

**DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption.

## TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AU STADE MUNICIPAL

Monsieur BECT propose au Conseil la réalisation d'aménagements complémentaires au stade municipal, compte tenu de l'économie réalisée par rapport au budget prévisionnel initial.

### Entreprise ESPACS :

\* Pose d'une grille rigide en remplacement de la haie végétale en bordure du stade coté Est 2 700 € H.T.

\* Mise en place d'un passage sélectif 1 990€ H.T.

\* Mise en place d'un portail 4 m x 2 m coté Sud Ouest 1 600€ H.T.

**TOTAL 6 290€ H.T**

### Entreprise LAQUET :

\* Réalisation de tranchés pour alimenter le dispositif d'arrosage 1 480€ H.T.

\* Arrachage des souches 1 050€ H.T.

**TOTAL 2 530€ H.T.**

Le Conseil après échanges,

**APPROUVE** l'ensemble de ces propositions

## RAPPORT SUR L'EAU

Maurice PELISSIER, Maire, rappelle au Conseil les dispositions réglementaires relatives à la loi sur l'eau, et donne la parole à Monsieur Maurice JAILLOT Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaurepaire/St Barthélemy (SIE).

Il présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dont la distribution est assurée par les installations du SIE.

**Le Conseil après avoir entendu cet exposé,**

**DECLARE** ne pas avoir à formuler de remarque sur le rapport présenté.

## EXONERATION FISCALE

M. Laurent ROUDET, Conseiller Municipal, membre de l'AFIPAEIM (Association familiale de l'Isère pour adulte et enfant infirmes mentaux), évoque au Conseil la possibilité pour les familles ayant à charge un enfant handicapé titulaire d'une carte d'invalidité de bénéficier d'avantages fiscaux applicables à la taxe d'habitation.

Il précise que les familles concernées ne peuvent se prévaloir de cette disposition si la commune n'a pas préalablement délibéré.

Le Maire après avoir précisé que les délibérations fiscales pour être applicables l'année suivante doivent être prises avant le 1<sup>er</sup> Octobre, demande à l'assemblée de se prononcer.

**Le Conseil après délibération,**

**CONSIDERANT** le caractère social de ce type d'exonération.

**INSTITUE** en vertu de l'article 1411-11-3 bis du Code Général des Impôts le principe de l'abattement facultatif à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides.

**DIT** que son taux est fixé à 10% de la valeur locative moyenne des habitations.

**DIT** que pour bénéficier de cet abattement le redevable de la taxe d'habitation le redevable doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

1- être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L. 815-24 du code de la sécurité sociale ;

2- être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L. 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;

3- être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence;

4- être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;

5- occuper son habitation principale avec des personnes mineures ou majeures qui remplissent les conditions citées ci avant aux 1° à 4°.

## TANNERIE

Monsieur le maire rend compte de la réunion du bureau communautaire qui s'est tenu le 30 septembre concernant la création d'un lieu touristique par l'association « Le grenier secret ».

Il rappelle que cette structure réalise et met en situation de travail une multitude d'engins de chantier miniaturisés.

Ce projet classé innovant par la région Rhône Alpes va faire l'objet d'une étude plus approfondie sur sa viabilité par le Conseil général car l'équilibre financier dans ce genre d'activité n'est pas atteint à moins de 20 000 visiteurs par an.

D'ores et déjà, les promoteurs sont à la recherche d'un espace permettant de les accueillir et leur choix se porte actuellement sur les bâtiments de l'ancienne tannerie.

Il a été abordé au cours de cette réunion la question du foncier, auquel Monsieur le Maire a émis des réserves s'il s'agissait de cession.

Il appartient donc au Conseil Municipal de St Barthelemy de déterminer les conditions de mise à disposition de ce tènement.

**Le Conseil Municipal après une longue discussion,**

**CONSIDERANT** l'environnement remarquable de cet espace

**CONSIDERANT** qu'il fait partie du patrimoine naturel de la commune

**EMET** un avis défavorable à un montage qui conduirait à l'aliénation de ce lieu



## Recensement militaire

### 3ème trimestre 2009 :

"Tous les jeunes (filles et garçons) de nationalité française **nés au cours du 3ème trimestre 1993** doivent **obligatoirement se faire recenser en Mairie.**

Pour cela il suffit d'apporter :

\* une carte d'identité ou d'un document justifiant de la nationalité française,

\* le livret de famille,

\* un justificatif de domicile.

**Une attestation de recensement sera remise au jeune, elle est indispensable pour la journée d'appel de préparation à la Défense mais également pour s'inscrire aux examens permis auto ou moto, baccalauréat... "**

**Ceux qui n'ont pas satisfait à cette obligation peuvent régulariser jusqu'à 25 ans**

# INFORMATIONS

## NOUVELLES DISPOSITIONS

**DEPUIS le 15 octobre 2009, l'intégralité des immatriculations neuves et occasions s'effectuera selon les modalités définies par le nouveau système d'immatriculation des véhicules appelé aussi SIV, une somme de 6.50 € est à rajouter au montant total de la carte grise à l'exception des cartes gratuites.**

Conformément aux nouvelles dispositions, certaines modifications ont été apportées aux obligations faites aux usagers notamment :

➤ Délivrance de la carte :

La carte grise n'est délivrée qu'à son titulaire ou à son représentant dûment mandaté par lui (modèle de mandat), muni de sa pièce d'identité (originale ou photocopie) et de la vôtre (photocopie acceptée). Cette disposition s'applique également entre conjoints, ascendants, descendants et collatéraux.

➤ Formulaire de demande d'immatriculation :

A compter du 15 octobre 2009, toute demande devra être impérativement remplie à l'aide du formulaire de demande Cerfa n° 13750\*01, seul agréé par le SIV.

➤ Certificat de Cession :

Les usagers devront exclusivement utiliser le modèle du certificat de cession cerfa n°13754\*01.

Nous vous rappelons par ailleurs que ce document ne doit comporter ni rature ni surcharge sous peine d'être annulé.

➤ Mention de l'heure de la vente :

Toujours à compter du 15 octobre 2009, le SIV imposera de mentionner l'heure de la cession du véhicule en sus de la date. Cette information devra être reportée à la fois sur la carte grise et sur le certificat de cession.

➤ Procédures par courrier :

**RAPPEL :** afin de faciliter vos démarches, la préfecture de l'Isère vous permet d'effectuer vos demandes d'immatriculation par correspondance. Toutefois dans un souci d'efficacité et de traçabilité, à compter du 12 Octobre 2009, nous n'accepterons que les dossiers expédiés en courrier recommandé avec accusé de réception.

*Vous veillerez également à joindre à votre courrier une enveloppe retour affranchie à votre convenance et libellée à votre adresse.*

Il est à noter que cette enveloppe sera utilisée pour vous retourner votre dossier dans le cas où il serait incomplet.

**Toute demande ne correspondant pas strictement à ces critères sera retournée à l'expéditeur.**

Aucune recherche ne serait être effectuée sans les références du recommandé identifiant votre envoi.

## Projet « Le Grenier Secret »

Ce dossier, soutenu par la Région Rhône-Alpes, prévoit d'implanter un complexe touristique sur le thème des travaux publics avec maquettes, cabines de simulation et démonstration d'engins. Les promoteurs du projet, qui ont déjà un atelier de fabrication de maquettes d'engins miniatures de travaux publics situé à Beaurepaire, tablent dans leurs prévisions sur une fréquentation d'au moins 30 000 visiteurs par an.

Le site de la tannerie, propriété actuellement de la Commune de Saint-Barthélémy les intéresse; le Bureau de la Communauté de Communes y est favorable, mais le conseil Communautaire ne s'est pas encore prononcé.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 7 octobre dernier le sujet est venu en débat; après une longue réflexion car le site de la tannerie est sensible j'ai donné ma position suivante au Conseil Municipal :

Le site de la Tannerie, vu la proximité de la rivière doit rester public, je ne suis pas opposé à une rétrocession à la Communauté de communes dans la mesure où elle en reste propriétaire et négocie une location simple avec le Grenier Secret.

L'accès routier doit être réalisé par la Communauté de Communes, car une nouvelle route devra être construite et je considère que ce n'est pas à la Commune de Saint-Barthélémy à financer cet ouvrage.

D'éventuelles nuisances sonores ou environnementales doivent également être prises en compte. Si toutes les conditions que je viens de citer étaient réunies, je ne serais pas opposé à la réalisation de ce projet. Je suis évidemment sensible à la préservation du patrimoine Communal, mais vu l'importance de ce dossier et le financement à mettre en place je ne pense pas que la Commune seule puisse le faire.

D'autre part nous n'avons plus la compétence Activités économiques qui est désormais celle de la Communauté de Communes.

Enfin l'Etat dans un futur projet de loi s'apprête à renforcer le fonctionnement du couple « Communes – Communautés de Communes », et bien que ne partageant pas forcément tout le dispositif prévu je pense néanmoins qu'il vaut mieux être acteur que spectateur.

Ma position rendue publique, je reste ouvert et pragmatique dans l'évolution de ce dossier.

*Bernard Guillot, Conseiller Délégué*

## REDEVANCE INCITATIVE pour la collecte des ordures ménagères.

Nous avons pris conscience que nous vivons dans un monde limité et fragile :

- ▶ *on ne peut extraire sans fin du milieu naturel des matières premières qui sont épuisables.*
  - ▶ *nos déchets nous envahissent et leur forme ultime doit être enfouie dans des espaces qui se restreignent (cette solution, à terme, devra être arrêtée), ou incinérée.*
- Ces pratiques même bien maîtrisées et encadrées ne sont pas dénuées de nuisances diverses et deviendront pour des raisons techniques et fiscales de plus en plus onéreuses.*
- ▶ *nous avons la pleine responsabilité de léguer à nos enfants une Terre encore habitable et la moins abîmée possible.*

Pour toutes ces raisons nous devons limiter nos prélèvements, **diminuer notre production globale de déchets et recycler systématiquement tous les éléments qui doivent l'être.**

Il convient avant tout de donner par les différents moyens de communication et à tous les niveaux, une information qui permette à tous une prise de conscience de ces problèmes puis l'adhésion de chacun pour une modification de nos comportements de consommateurs.

La **redevance incitative** veut être un outil, parmi d'autres possibles, pour **nous responsabiliser.**

La Communauté de Commune du Territoire de Beaurepaire a décidé de la mettre en œuvre.

### Qu'est-ce que la Redevance Incitative?

Actuellement chaque foyer paie le service de collecte et de traitement de ses déchets ménagers par une **taxe calculée sur la base de la valeur locative du foncier bâti** de son logement sans considération des quantités qu'il produit.

Nous voulons mettre en place le nouveau mode de paiement qui est la **redevance incitative calculée sur les quantités produites par chacun.**

Ce nouveau système apparaît plus équitable (pollueurs payeurs).

Cette redevance incitative est un moyen qui nous appelle à diminuer, par nos choix de consommateurs responsables, le volume global de nos déchets.

Elle nous convie ensuite par le compostage, s'il est possible, mais surtout par le tri sélectif des éléments recyclables, à diminuer les ordures ménagères résiduelles que nous mettons en finale dans nos poubelles présentées au camion de collecte (ces déchets acheminés au centre de tri de PENOL y subissent un dernier traitement, les résidus finaux étant ensuite enfouis).

### Fonctionnement de la Redevance Incitative :

↳ La **quantité produite** par chacun doit être évaluée. Ceci peut se faire en fonction du poids ou du volume.

Pour des raisons de commodité et de fiabilité techniques et en tenant compte d'expériences déjà acquises par d'autres territoires, le choix de la C.C.T.B. s'est porté sur une **évaluation à partir du volume.**

Chaque foyer disposera d'un bac de capacité déterminée, adaptée à ses besoins. Ce bac est doté d'une puce électronique qui l'identifie. Cette puce sera enregistrée par le logiciel du camion à chaque **levée** lorsque le bac aura été présenté à la collecte.

↳ La **facturation** du service **est basée sur le nombre de levées** qui permet d'apprécier les volumes. Chaque foyer paiera un abonnement de base couvrant un nombre déterminé de levées auquel viendra s'ajouter le montant des levées supplémentaires. Le prix de la levée est bien entendu établi en fonction du volume du bac de chacun.

### Mise en place du système :

La C.C.T.B. souhaite, qu'après une période de quelques mois de fonctionnement à "blanc" (nouveau mode de ramassage, ancienne facturation), tout soit en place pour un démarrage effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Dans les mois qui viennent des enquêteurs, missionnés par la Communauté, passeront dans chaque foyer pour fournir tous les renseignements, évaluer les besoins de chacun afin de mettre à disposition le bac adapté. Les bacs, propriété de la Communauté, sont fournis gratuitement. Des réunions d'information seront proposées dans toutes les communes sous l'égide de la Commission Environnement de la Communauté.



## **Qu'attendre de la Redevance Incitative :**

Avant tout, comme nous l'avons dit, **elle nous aidera à maîtriser puis à diminuer la quantité de nos ordures ménagères** déjà très excessive et qui, si l'on ne fait rien, augmentera encore comme c'est le cas actuellement.

### **Elle favorisera et fera progresser significativement le tri sélectif.**

La proportion des éléments recyclés s'est améliorée au fil du temps mais actuellement nous plafonnons à un niveau nettement insuffisant.

**Elle nous permettra, dès à présent et dans l'avenir, de stabiliser les coûts** de la collecte et du traitement de ces déchets. Par contre le prix à payer par l'ensemble des utilisateurs des services ne diminuera pas mais il sera maîtrisé au niveau actuel. Certains seront gagnants d'autres, gros producteurs, verront leur part augmenter. Mais au delà de ces considérations, sans des mesures fortes les coûts exploseraient du fait des problèmes techniques devenant insolubles, des exigences accrues de la réglementation et de la fiscalité.

### **Obtiendrons-nous les résultats souhaités ?**

Oui ,car nous n'avons pas le droit d'échouer. Ce système sera de toute façon progressivement généralisé avant de devenir à terme partout obligatoire.

D'autres territoires dans des conditions parfaitement comparables aux nôtres ont réussi. La journée d'information à laquelle nous avons participé, en tant que représentants "Environnement" des municipalités de la C.C.T.B., organisée avec la Communauté de Commune du Pays de CHARLIEU dans la Loire, nous a présenté une information complète sur le terrain, un bon exemple en fonctionnement. Nous avons été convaincus : le tonnage des ordures ménagères a diminué de 40%, la collecte des recyclables issus du tri sélectif a progressé de 22% pour le verre, de 25% pour le papier et le carton et de 77% pour les emballages (qui au départ représentent 60% de nos déchets). Certes quelques points noirs, en voie de solution, demeurent : une certaine augmentation des dépôts sauvages et des apports inappropriés aux points de collecte sélective a été constatée. Le comportement incivique de moins de 10% de la population semble difficile à résorber...courage, patience, persuasion...l'enjeu en vaut la peine, la réussite est au bout !

*Cet article est une présentation générale.*

*Il est souhaitable qu'un dialogue s'instaure entre nous car nous sommes tous concernés.*

*Posez-nous des questions, faites-nous part de vos objections.*

*Il vous sera répondu personnellement pour les cas particuliers et sur la Gabusienne chaque fois que le sujet sera d'intérêt plus général.*

*Bruno DANNONAY, Adjoint, Commission Environnement et Sécurité*

## **FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE**

Avec le projet de rénovation du stade de SAINT BARTHELEMY et sa mise aux normes permettant de respecter le classement fédéral de notre club, un petit rappel concernant la création de Formafoot Bièvre Valloire semble approprié.

En 2000, un club nommé FORMAFOOT est né sur la région pour regrouper les jeunes de plusieurs villages dont ceux de St Barthélémy, Pajay, Viriville et Marcollin.

Cette initiative avait pour but de rassembler tous les enfants de ces villages pour qu'ils puissent pratiquer leur sport favori qui est le Football. De nombreux enfants de St Barthélémy font partis de ce club.

Les enfants montrant l'exemple, les adultes ont eux aussi l'idée de se regrouper, et une entente va se créer. Dans un premier temps elle va se nommer UNIVAL'FOOT, pour devenir en 2008 FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE, regroupant les petits et les grands et formant un même et unique club.

Les matchs des weekend se déroulent sur les terrains des villages composant l'entente.

Le Tournoi International des 13 ans se déroule depuis 10 ans sur le complexe de St Barthélémy, et à Pentecôte prochain son dixième anniversaire sera célébré sur un magnifique stade flambant neuf !

Gageons qu'une fois encore, cette manifestation connaîtra pour sa dixième édition un vif succès !!!

Le président Nadi Derran, et le responsable Technique du club Philippe Sibut, remercient encore la municipalité, et l'ensemble des habitants de St Barthélémy qui permettent aux petits et aux grands de pratiquer leur sport favori qui est le Football.

Le football a encore un bel avenir à St Barthélémy

*Pour plus d'info sur le club [www.formafoot-bievrevalluire.com](http://www.formafoot-bievrevalluire.com)*



ATTENTION ARNAQUE.....

ATTENTION  
Le même type de mail circule avec une entête de la CAF



PENSEZ Y LE DEPISTAGE SAUVE DES VIES



Un incendie domestique  
a lieu toutes les  
**2 minutes**

**Informez-vous**  
sur les réflexes de prévention  
en vous procurant ce dépliant  
sur [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)



Un réflexe en plus,  
un risque en moins



# LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent  
tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi :

**FAITES  
VERIFIER  
ET ENTREtenir**  
avant chaque hiver  
vos installations  
de chauffage, eau chaude,  
ventilation...



**RESPECTEZ**  
le mode d'emploi  
des appareils à combustion  
(chauffages d'appoint,  
groupes électrogènes,  
appareils à gaz...)



**AÉREZ**  
au moins  
10 minutes  
par jour



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique,  
invisible, inodore, non-irritant... et mortel.



Plus d'information sur [www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)



# MANIFESTATIONS



DIMANCHE MATIN 15 NOVEMBRE 2009

Salle polyvalente

*Le Sou des écoles organise  
une matinée « saucisses - frites »  
à emporter ou consommer sur place »*



Pour les plus courageux,  
on vous propose également  
une randonnée dans ST BARTHELEMY  
(plusieurs parcours proposés à partir de 9h)

Pour tous renseignements ou réservation  
contactez Gaëlle 06 61 97 38 28



LE SAMEDI 28 NOVEMBRE 2009 à Midi

Choucroute dansante de l'AFIPAEIM  
à Salle polyvalente de Beaurepaire  
Orchestre Alain ROBERT

Réservation :

04.74.79.76.13 Ou 04.74.84.83.41

Repas adulte : 22 € / Enfant - de 14  
ou personne handicapée : 15 €

Venez nous rejoindre pour danser  
à partir de 14 h, entrée 8 €

## BIBLIOTHÈQUE de ST BARTHÉLÉMY

La traditionnelle vente de livres neufs

aura lieu le 5 décembre 2009 de 10 h à 16 h  
à la salle Tony Chabert

Venez nombreux pour que notre  
association perdure encore longtemps



## Que faire sur St Barthelemy le mercredi apres midi

Atelier Roller



Venez glisser  
tous mercredi de 14 h à 16 h  
A Saint Barthélemy

Le Centre Social de l'Île du Battoir propose un atelier roller pour les jeunes de 11 à 16 ans. Ils pourront être initiés, progresser dans la pratique du roller en ligne et découvrir le « Street-Hockey ». Pour que les jeunes puissent évoluer dans les meilleures conditions, une professionnelle (Anne-Laure BOISGONTIER, diplômée d'un brevet d'état) encadre cette activité.

Chaque mercredi les jeunes se retrouveront devant la salle polyvalente à Saint Barthélemy

Renseignements auprès de SABUCO Johan, responsable Jeunesse

Chemin du 5 août 1944 - BP23 - 38270 BEAUREPAIRE  
tél 04 74 79 07 20 - fax 04 74 79 00 66

# INFO PRATIQUE

**Organiser  
sa vie quotidienne**

2 DATES 2 THÈMES

### Équilibrer et gérer son budget



- \* recettes/dépenses
- \* Maîtriser son budget
- \* Planification

**Lundi 9 novembre 2009 à 14h00**

### Les dépendances



- \* s'informer pour mieux faire face
- \* les principaux produits (alcool, tabac...)
- \* Agir, Aider, Être aidé

**Lundi 7 décembre 2009 à 14h00**

### Maison des Habitants

Place du Jeu de Paume - 38270 Beaurepaire

☎ 04 74 79 51 84

✉ [maisondeshabitants@orange.fr](mailto:maisondeshabitants@orange.fr)



Centre Social et Culturel de l'Île du Battoir  
Chemin du 5 août 1944 - 38270 Beaurepaire  
☎ 04 74 79 07 20 - ☎ 04 74 79 00 66  
✉ [Centre-ile-battoir@wanadoo.fr](mailto:Centre-ile-battoir@wanadoo.fr)

[www.centreilebattoir.net](http://www.centreilebattoir.net)

MPS 1000

# ÉTAT CIVIL



le 22 septembre 2009

est née Manon GAUTIER

De Raphaël Daniel GAUTIER  
Et Angélique Pascale GARNIER  
Domiciliés route de Beaurepaire

*Félicitations aux parents*



le 26 septembre 2009

est né Adam Salah GUEROUI

De Younès GUEROUI  
Et Nadjet BOUFASSA  
Domiciliés 73 Allée des Acacias

*Félicitations aux parents*



Le 10 octobre 2009

Madame LEBEAU née CUOQ Victoria Gabrielle Rosa est décédée dans sa 83ème année

*Toute notre sympathie à la famille*

